



Newsletter de la CRUS, no 38 / mai 2014

La newsletter électronique de la CRUS paraît six fois par année, la semaine suivant la séance plénière de la CRUS. Elle comprend quatre rubriques: le **Highlight** aborde un sujet d'actualité et d'importance pour la CRUS. La rubrique **En direct de la séance plénière** contient une sélection des décisions et sujets importants traités lors de la dernière séance. Les **Nouvelles du Secrétariat général** proposent des sujets d'actualité sur les activités du Secrétariat général de la CRUS. Enfin, l'**Agenda** permet d'annoncer les événements importants de la CRUS.

1. Highlight

Immigration: les enjeux essentiels pour la formation et la recherche

Les recteurs des universités suisses entendent défendre les intérêts du domaine de la formation supérieure et de la recherche dans la perspective de la réforme du système suisse d'immigration. Ils ont procédé à cet effet à une analyse de la situation.

Conclusions: pour maintenir leur compétitivité globale, les universités doivent pouvoir continuer à recruter les spécialistes qui leur font défaut en Suisse et préserver leur attractivité pour les étudiants et les jeunes chercheurs en formation étrangers. La CRUS déposera ses arguments auprès de l'Office fédéral des migrations, qui est chargé de la mise en œuvre de la réforme.

Les conséquences de l'acceptation de l'initiative «contre l'immigration de masse» restent au sommet de la liste des priorités des recteurs des universités suisses. Alors que l'annonce de la reprise des négociations entre Berne et Bruxelles permet de garder espoir sur l'association de la Suisse aux programmes de formation et de recherche de l'Union européenne (UE), tous les esprits sont tournés sur la mise en place d'un système d'immigration conforme au nouvel article constitutionnel adopté par le peuple et les cantons suisses le 9 février 2014. La CRUS a consacré une part importante de son plénum du mois de mai 2014 à cette question. Ses membres s'investiront pour que le nouveau système prenne en compte les besoins du domaine de la formation supérieure et de la recherche.

Sur demande du président du Team politique du Réseau [FUTURE](#), le conseiller aux Etats Felix Gutzwiller, et de sa vice-présidente, la conseillère nationale Josiane Aubert, swissuniversities a été auditionnée par l'Office fédéral des migrations (ODM), chargé de la mise en œuvre du nouvel article constitutionnel. «Nous avons pu exposer à l'ODM et à son directeur, Mario Gattiker, nos besoins et nos attentes en la matière», informe le président de la CRUS et recteur de l'Université de Bâle Antonio Loprieno. «Mario Gattiker nous a assuré que nos intérêts seront intégrés dans les propositions des groupes actuellement au travail. C'est essentiel, tant il est vrai que nos besoins sont spécifiques et difficilement comparables avec ceux des divers secteurs économiques.»

Renoncer à l'internationalité serait irresponsable

Bâties dès leur origine sur l'ouverture à l'étranger et les échanges en général, les universités suisses doivent une grande partie de leur succès à des scientifiques étrangers. Elles ont toujours bénéficié de conditions-cadres favorables dans ce domaine et elles sont même encouragées à développer leur attractivité pour les étudiants étrangers. Dès lors, «renoncer à notre internationalité serait irresponsable, estime Patrick Aebischer, le président de l'EPFL. Nous devons lutter pour que nos intérêts soient pris en compte au mieux dans le nouveau système.» Les intérêts essentiels des universités sont de deux ordres: elles doivent pouvoir recruter le personnel hautement qualifié qui leur fait défaut en Suisse et elles doivent préserver leur attractivité pour les étudiants comme un gage de qualité.

Des critères pour la main-d'œuvre hautement qualifiée

S'agissant de la mise en œuvre de l'initiative et de la fixation des contingents, le plénum de la CRUS estime que, dans le sens de l'initiative, il convient de donner la priorité à la main-d'œuvre étrangère hautement qualifiée et à forte productivité si elle correspond à un besoin de l'économie ou de la place scientifique suisse. «Le système des contingents a fonctionné avant les bilatérales et fonctionne aujourd'hui pour les candidats issus de pays non-européens. Grâce à des critères appropriés, les universités ont toujours obtenu les permis nécessaires», estime le recteur de l'Université de Saint-Gall Thomas Bieger. Principalement concernés par le recrutement de spécialistes hautement qualifiés, les membres de la CRUS estiment que la discussion sur les critères ouvrant l'accès aux hautes écoles doit primer sur la fixation de contingents chiffrés. «Je peux par exemple m'imaginer que nos universités seraient prêtes à privilégier l'engagement de scientifiques suisses, à compétences égales», explicite Thomas Bieger.

Les étudiants étrangers ne prennent la place de personne

Les étudiants étrangers doivent-ils être compris dans le nouveau système? «Nous sommes unanimes pour dire que non, affirme Antonio Loprieno. Les étudiants étrangers ne sont pas des immigrants: ils vont et viennent pour acquérir de l'expérience, avec un turnover très important, et ils ne prennent la place de personne.» Ils attestent en outre de l'excellence des hautes écoles suisses, qui attirent de nombreux jeunes scientifiques prometteurs pour accomplir leur doctorat ou leur postdoctorat dans les meilleures équipes de recherche. De ces équipes émanent des innovations, des patentes et des start-up, qui à leur tour profitent à l'économie Suisse. La CRUS estime donc que les personnes en formation, du bachelor au postdoctorat, doivent pouvoir continuer à fréquenter les universités suisses sans autre limitation que la capacité d'accueil des hautes écoles. La durée du postdoctorat sera alors limitée à 6 ans après l'obtention du doctorat. «Cela correspond à la pratique de l'EPFL, précise Patrick Aebischer: un jeune chercheur étranger recruté après son doctorat peut être engagé sur un projet de recherche avec un contrat de durée déterminée pour une durée de six ans.» Si les diplômés veulent rester en Suisse pour un travail stable, ils devraient obtenir un permis.

Les recteurs des universités suisses vont déposer leurs arguments auprès de l'Office fédéral des migrations dans les jours à venir. L'avant-projet de mise en œuvre de l'article constitutionnel est prévu pour l'été 2014. Le projet de loi sera mis en consultation à la fin

2014. «Nous allons suivre cette évolution avec attention, conclut Antonio Loprieno. Nous avons beaucoup de points communs avec l'industrie active dans la recherche et nous allons chercher des synergies avec elle, mais nous avons aussi des besoins propres, en particulier pour ce qui concerne les étudiants.»

2. En direct de la séance plénière

Séance des 8 et 9 mai 2014 à Berne

Décisions importantes de la CRUS:

- **Pratique d'admission des universités suisses**

La CRUS a pris connaissance de l'arrêt rendu par le Tribunal fédéral du 13 mars 2014 dans l'affaire d'un candidat aux études allemand dont l'admission à l'Université de Lucerne avait été refusée: le Tribunal fédéral a annulé le jugement du Tribunal cantonal de Lucerne et ordonné le réexamen du dossier. La CRUS a constaté que l'arrêt porte sur un cas particulier et qu'il ne devrait dès lors pas avoir de conséquences sur la pratique d'admission des universités suisses en général.

Les critères d'admission sont en effet basés sur la Convention de Lisbonne et reposent sur le principe de confiance dans la qualité des systèmes de formation des Etats signataires prôné par cette convention.

En Suisse, l'aptitude générale aux études supérieures est conférée par un certificat de maturité gymnasiale reconnu par la Confédération; ce certificat permet d'étudier dans toutes les hautes écoles universitaires du pays. Les diplômes étrangers donnent droit à l'admission «à moins que l'on puisse démontrer qu'il existe une différence substantielle entre les conditions générales d'accès dans la Partie dans laquelle la qualification a été obtenue et dans la Partie dans laquelle la reconnaissance de la qualification est demandée» (art. IV.1 de la Convention de Lisbonne).

Il est essentiel, pour garantir la qualité du système universitaire suisse, que les étudiants admis sur la base d'un certificat d'accès étranger répondent aux mêmes exigences que les étudiants formés en Suisse. De surcroît, la CRUS s'attend, dans l'application de la Convention de Lisbonne, à une réciprocité de la part des autres parties.

- **Election d'un nouveau président pour la CMU**

La CRUS a élu le recteur de l'Université de Berne Martin Täuber comme président de sa [Conférence pour la médecine universitaire](#) (CMU). Le recteur Täuber succédera dans cette fonction à l'ancien recteur Andreas Fischer. La CMU vise à renforcer la coordination et la coopération de la médecine universitaire à l'échelle nationale en mettant l'accent sur

l'enseignement et la recherche (clinique) des cinq facultés médicales en Suisse.

- **Rapport «Interprofessionnalité» de l'Office fédéral de la santé publique**

Finally, le plénum a pris connaissance d'un rapport de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Il fera parvenir ce rapport, qui a comme objectif le renforcement de la coopération interprofessionnelle, aux universités et EPF pour qu'elles le diffusent auprès des instances concernées.

3. Nouvelles du Secrétariat général

- **«Le grand écart entre la possibilité de contribuer aux décisions et une coresponsabilité à assumer»**

Mathias Stauffacher a pris sa retraite au 30 avril 2014. Secrétaire général de la CRUS de 2000 à 2012, il a œuvré pour que la CRUS, puis l'ensemble des trois conférences de recteurs, gagnent plus d'influence et de responsabilités dans le développement du paysage suisse des hautes écoles. Il a pris en 2013 le secrétariat général de l'association swissuniversities, qu'il a contribué à créer et qui préfigure la future conférence de recteurs commune à tous les types de hautes écoles. Son interview.

Mathias Stauffacher, comment les universités ont-elles pu accroître leur influence sur l'évolution du paysage suisse de la formation et de la recherche depuis votre arrivée à la CRUS, en 2000?

Je suis venu ici en 2000 car la CRUS, qui était alors plutôt une amicale des recteurs, voulait se reconstituer dans la perspective de la loi fédérale sur l'aide aux universités. Le nouveau cadre légal prévoyait que la responsabilité politique reste dans les mains de l'actuelle Conférence universitaire suisse (CUS) et qu'au niveau académique la CRUS prenne ses responsabilités et assure la coordination au niveau suisse. Avec les statuts de 2000 nous avons relevé ce défi qui a permis à la CRUS de se profiler dans sa complémentarité avec la CUS.

L'un des grands changements de cette reconstitution de la CRUS était que seuls les recteurs étaient habilités à y siéger et qu'ils ne pouvaient pas déléguer un vice-recteur...

Au début, ce changement n'a pas été compris ou il a été sous-estimé: les membres de la CRUS devaient pouvoir décider sans instruction et si nécessaire sans avoir consulté leur université. Il fallait qu'ils soient là et qu'ils agissent au nom de toutes les universités, plutôt que de chercher un dénominateur commun à une multitude de positions divergentes ou d'intérêts particuliers. Tous les membres ont participé à cela et la voix de la CRUS a gagné rapidement un poids plus important que celui prévu par la loi.

Pourtant les hautes écoles sont en concurrence!

C'est vrai, mais en Suisse les conditions-cadres et les compétences de chaque recteur sont si diverses que les membres n'ont jamais eu besoin de jouer les uns contre les autres ou de se perdre dans des rivalités. Les dix universités cantonales et les deux EPF sont si différentes – même les deux EPF entre elles sont très peu comparables – qu'il fait plus de sens de développer en commun quelque chose en partant des fondamentaux et en vérifiant que c'est compatible avec les intentions des universités que de vouloir péniblement consolider leurs planifications et leurs acquis les plus divers. Dans un travail de think tank où les chefs travaillent ensemble, cela n'a pas d'importance de savoir si les idées ou les critiques viennent du recteur de Lucerne, du président de l'ETHZ ou de la rectrice de Neuchâtel. Depuis que je suis arrivé à la CRUS, les membres se sont toujours ouvertement traités d'égal à égal et c'était une chance unique pour la CRUS.

Dans quel cas concret peut-on affirmer que la CRUS a accru son influence sur la gouvernance du paysage suisse des hautes écoles?

Il ne s'agit pas de gouvernance, mais d'une coordination consensuelle qui intervient si nécessaire. Notre coup le plus spectaculaire et le plus inattendu est d'être arrivés à mettre toutes les hautes écoles des trois types d'accord sur une date commune pour le début de l'année académique. Mais le meilleur exemple est sans doute Bologne, parce que nous avons là un mandat politique. La CRUS a pu y développer des lignes directrices claires, en accord avec les deux conférences partenaires et ensuite les rectorats ont pu impliquer leurs facultés dans la mise en œuvre en étant légitimés par la décision de principe de la CUS. C'est ce qui est particulier dans la tâche de cette conférence des recteurs: elle ne se limite pas à développer des propositions basées sur ses réflexions, mais elle est aussi responsable de leur mise en œuvre décentralisée. C'est grâce à cela que la CRUS a pu gagner la confiance des décideurs.

Des décideurs qui vous donnent une grande marge de manœuvre.

Depuis les années 90, la pratique de l'office fédéral puis du Secrétariat d'Etat consiste à identifier des thèmes où une action est nécessaire, à nous confier un mandat défini de façon ouverte et à nous accompagner dans l'accomplissement du mandat. Dans les pays voisins, où tout est plus dirigiste et reste dans les mains d'innombrables fonctionnaires ministériels, cela serait aujourd'hui encore inimaginable! C'est évidemment une chance énorme, mais cela limite aussi notre autonomie d'action – comme le fait notre étroite coopération avec la CUS.

Comment cela?

Il est bien sûr positif d'influencer le processus de décision en y participant de façon engagée, mais si la décision ne va ensuite pas dans votre sens vous ne pouvez pas vous rebeller. La CRUS doit depuis de nombreuses années faire le grand écart entre l'espace qui lui est donné pour contribuer aux décisions et la coresponsabilité qu'elle doit assumer.

Sous le nom de swissuniversities, la nouvelle conférence des recteurs va prendre son envol l'an prochain et réunir les hautes écoles universitaires, spécialisées et pédagogiques. Quelles sont les forces et les chances dont

profitera sa secrétaire générale, Martina Weiss?

Je suis très reconnaissant envers elle pour nos années de collaboration étroite et amicale et je peux constater que c'est la bonne personne pour négocier ce tournant important. Elle connaît de l'intérieur et pour y avoir activement participé le cadre politique dans lequel nous sommes, mais elle n'est pas identifiée a priori à un type de haute école. Elle dispose d'un ancrage fort là où les discussions devront avoir lieu et elle est libre vis-à-vis d'intérêts particuliers qui pourraient bloquer les choses dans son nouveau domaine de tâches.

Lorsque je suis entré à la CRUS en 2000, ma longue expérience de directeur administratif de l'Université de Bâle correspondait au bon profil: celui qui sait comment fonctionne une université ou un rectorat peut mieux défendre les nouvelles tâches et les nouvelles compétences de la CRUS face aux universités. Aujourd'hui les défis sont différents: il faut réussir la fusion de la CRUS, de la KFH et de la COHEP, tout en préservant la marge de manœuvre que la CRUS a pu s'assurer en matière de politique universitaire. Je suis persuadé qu'elle a toutes les compétences pour diriger ce processus et réussir.

Quels sentiments vous habitent à l'heure de la retraite?

La joie d'avoir pu, durant ces quatorze années, faire avancer les choses et d'avoir initié des projets. C'était en particulier une chance de pouvoir juste avant ma retraite concevoir l'organisation de transition swissuniversities, dans une procédure qui a étonné dans le monde de la politique des hautes écoles. J'en ai même assuré la coresponsabilité durant sa première étape de vie. Mais maintenant j'ai vraiment envie de m'occuper d'autre chose. Depuis janvier j'entends de-ci de-là comment les choses continuent, je me réjouis de ce qui va mieux, mais je ne me sens plus concerné lorsque l'alarme sonne dans le domaine des hautes écoles... Et par-dessus tout je suis heureux de savoir que l'avenir de tous mes collègues des trois secrétariats généraux est en de très bonnes mains.

Entré dans la politique des hautes écoles en 1979

Né en 1949 à Bâle, Mathias Stauffacher a rédigé un doctorat sur les manuscrits d'Engelberg du XIVème siècle. Assistant à l'Université de Bâle, il est entré en 1979 dans le domaine de la politique des hautes écoles en devenant le secrétaire de la Commission de coordination pour les questions universitaires du canton de Bâle-Ville. Il devint en 1983 adjoint du recteur de l'alma mater bâloise, puis en 1996 directeur administratif de l'université autonome. Il entre à la CRUS le 1er janvier 2000 comme secrétaire général, avec pour mission de concevoir et mener à bien la reconstitution de cette très vieille association. En 2012, il a quitté ses fonctions de secrétaire général de la CRUS pour initier durant la première année de transition la mise en place de la future conférence des recteurs prévue par la Loi sur l'encouragement des hautes écoles (LEHE). Il a cédé sa place au 1^{er} janvier 2014 à Martina Weiss et assuré jusqu'à fin avril le bouclage et la transmission des dossiers.

4. Objectifs et activités de Euraxess pour 2014-2016

Le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) a renouvelé sa confiance à swissuniversities pour la coordination de l'initiative européenne [Euraxess](#). L'étroite collaboration avec l'EU GrantsAccess de l'Université de Zurich et de l'EPF Zurich dans le domaine Euraxess sera poursuivie. Dans ce contexte, le comité de swissuniversities a adopté les [objectifs et activités](#) pour les années 2014-2016. Les accents ont été mis sur la poursuite de la participation au niveau européen et sur le renforcement des activités des réseaux nationaux, tout particulièrement sur l'implication des hautes écoles spécialisées.

Euraxess offre aux chercheurs une large palette d'offres d'information et de soutien dans les domaines de la mobilité, des conditions de travail et des possibilités de promotion. Le réseau suisse regroupe les dix Welcome Centers annexés aux universités et EPF, où les chercheurs peuvent trouver des conseils. En outre, Euraxess a sa propre base de données pour les emplois, qui réunit les annonces pour les chercheurs et les places de recherche vacantes en Suisse et en Europe.

→ [Informations supplémentaires](#)

5. Brochure «Studying in Switzerland 2014»

Cette année, les trois conférences des recteurs ont élaboré et publié pour la première fois en commun la brochure «Studying in Switzerland 2014» au nom de swissuniversities. Depuis fin avril, elle peut être téléchargée au [format PDF](#) ou commandée auprès du Secrétariat général de la CRUS ([Information et Documentation](#)).

6. Agenda

3 et 4 juillet 2014 / Fribourg : CRUS: séance plénière et séance de réflexion

La prochaine séance plénière de la CRUS avec la séance de réflexion aura lieu les 3 et 4 juillet 2014 à Fribourg. La newsletter électronique résumant les nouveautés et les décisions importantes en lien avec cette séance sera disponible le mercredi suivant, soit le 9 juillet 2014.

→ [toutes les dates des séances de la CRUS](#)

Contact

Dr Raymond Werlen, secrétaire général de la CRUS, [raymond.werlen\(at\)crus.ch](mailto:raymond.werlen@crus.ch), et Dr Sabine Felder, responsable de la coordination enseignement, [sabine.felder\(at\)crus.ch](mailto:sabine.felder@crus.ch), se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.